



A PLUS IMAGE 7

Siège social : 8 rue Bellini – 75116 PARIS
Société anonyme au capital de 5 000 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

A PLUS IMAGE 7

Siège social : 8 rue Bellini – 75116 PARIS

Société anonyme au capital de 5 000 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société A PLUS IMAGE 7,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A PLUS IMAGE 7 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 mai 2021

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Cregut', written in a cursive style.

Fablen CREGUT

Associé

Bilan Actif synthétique

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 867 000	1 174 809	692 191	1 182 725
Autres immobilisations incorporelles				210 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Autres participations	1 248 000	80 396	1 167 604	1 166 459
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 115 000	1 255 205	1 859 795	2 559 184
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	173 468	118 090	55 378	32 680
Autres créances	311		311	
Divers				
Disponibilités	1 598 254		1 598 254	1 168 332
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 772 034	118 090	1 653 944	1 201 012
TOTAL GENERAL	4 887 034	1 373 295	3 513 739	3 760 196

Bilan Passif synthétique

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000 000	5 000 000
Report à nouveau	-1 276 126	-1 037 167
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-217 890	-238 959
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 505 983	3 723 874
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		26 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 527
Dettes fiscales et sociales	3 000	4 500
Autres dettes	4 756	2 295
TOTAL DETTES (1)	7 756	36 322
TOTAL GENERAL	3 513 739	3 760 196
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 756	36 322
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat synthétique

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	66 475		66 475	178 848
Chiffre d'affaires net	66 475		66 475	178 848
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			60 000	
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			126 475	178 848
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			97 323	86 944
Impôts, taxes et versements assimilés			453	457
Salaires et traitements				
Charges sociales			600	-600
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			141 200	217 025
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				60 000
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			74 200	43 890
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			3 001	-2 999
Total charges d'exploitation (II)			316 777	404 717
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-190 302	-225 868
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			1 145	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 145	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				13 091
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				13 091
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 145	-13 091
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-189 157	-238 959

Compte de résultat synthétique

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital	695 601	
Total produits exceptionnels (VII)	695 601	
Sur opérations en capital	724 334	
Total charges exceptionnelles (VIII)	724 334	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-28 733	
Total des produits (I+III+V+VII)	823 221	178 848
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 041 111	417 808
BENEFICE OU PERTE	-217 890	-238 959

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA A PLUS IMAGE 7

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 513 739 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 217 890 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 29 avril 2021 par le CA.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une provision pour dépréciation est constituée pour chaque élément de l'actif immobilisé dans le cas où sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 547 000		680 000	1 867 000
Immobilisations incorporelles	2 547 000		680 000	1 867 000
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	1 248 000			1 248 000
Immobilisations financières	1 248 000			1 248 000
ACTIF IMMOBILISE	3 795 000		680 000	3 115 000

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	680 000			680 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	680 000			680 000

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Inscription à l'actif des engagements réalisés sur les contrats d'association

Les versements en numéraire effectués en vertu d'un contrat d'association à la production confèrent à la Sofica un droit sur les recettes d'exploitation de l'oeuvre cinématographique ou télévisuelle financée.

Comptablement il se traduit par l'inscription à l'actif des versements effectués.

Les versements sont inscrits tout d'abord en compte « d'acomptes versés sur immobilisations incorporelles ».

A réception du visa d'exploitation ou du PAD (prêt à diffuser), ils sont transférés à l'actif au poste « Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires ».

L'amortissement des apports financiers effectués par la Sofica

Conformément à l'instruction du 31 octobre 1985, les engagements réalisés sur contrat d'association sont amortis à compter du 1er jour du mois de la délivrance du visa d'exploitation, ou le 1er jour du mois de délivrance du prêt à diffuser (PAD), pour les oeuvres audiovisuelles pour lesquelles il n'existe pas de visa d'exploitation.

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL APIDEV 7 75116 PARIS 16	1 248 000	-80 396	100,00	1 145
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 094 275	141 200	60 666	1 174 809
Immobilisations incorporelles	1 094 275	141 200	60 666	1 174 809
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
ACTIF IMMOBILISE	1 094 275	141 200	60 666	1 174 809

Les droits à recettes devraient être amortis sur la durée de validité du contrat, il est cependant admis que chaque droit à recette d'un film puisse être amorti aux choix de la Sofica :

- De manière linéaire sur 5 ans
- De manière dégressive sur 5 ans, en appliquant les taux suivants :
 - 50% la première année
 - 20% la deuxième année
 - 10% les trois dernières années

Il est à préciser que le choix d'amortissement peut se faire film par film, cependant l'adoption de l'une des méthodes la première année, est définitive pour les cinq années suivantes.

Cependant, la Sofica peut procéder à un amortissement économique sur les films qui repose sur le principe suivant :

La valeur nette d'un film qui doit apparaître à l'actif doit correspondre à une estimation économique de la valeur de ce droit, celle-ci étant déterminée par le responsable de la Sofica.

Ainsi, la différence entre la dépréciation fiscale (méthode d'amortissement linéaire ou dégressive) et la dépréciation économique sera portée au passif du bilan en amortissement dérogatoire.

Choix retenu par A PLUS IMAGE 7

A PLUS IMAGE 7 a choisi d'amortir selon le mode dégressif sur 5 ans, tous les films pour lesquels le Visa d'exploitation ou le PAD a été obtenu.

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	141 200		141 200
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	141 200		141 200
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés	60 666		60 666
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice	60 666		60 666

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	173 468	173 468	
Autres	311	311	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	173 780	173 780	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
CLIENT FACT A ETABLIR	54 997
Total	54 997

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 5 000 000,00 EURO décomposé en 50 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 EURO.

Capitaux Propres

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	50 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	50 000	100,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 22/07/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-1 037 167
Résultat de l'exercice précédent	-238 959
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-1 276 126
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 276 126
Total des affectations	-1 276 126

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	5 000 000				5 000 000
Report à Nouveau	-1 037 167	-238 959	-238 959		-1 276 126
Résultat de l'exercice	-238 959	238 959	-217 890	-238 959	-217 890
Total Capitaux Propres	3 723 874		-456 849	-238 959	3 505 983

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	3 000	3 000		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 756	4 756		
Produits constatés d'avance				
Total	7 756	7 756		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FORFAIT SOCIAL	1 200
Total	1 200

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	66 475		66 475
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	66 475		66 475

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 145	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	1 145	
Dotations financières aux amortissements et provisions		13 091
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		13 091
Résultat financier	1 145	-13 091

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
Nombre d'actions ordinaires	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)		145 263,10	437 009,66	178 848,16	66 474,85
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-453 030,00	-4 493,91	366 056,98	95 046,46	-3 635,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-473 863,00	-359 535,91	-203 768,02	-238 959,28	-217 890,09
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-9,06	-0,09	7,32	1,90	-0,07
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-9,48	-7,19	-4,08	-4,78	-4,36
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					